

**Procès-verbal de l'assemblée constitutive  
RESOLUTIONS PRESENTEES A L'APPROBATION de L'ASSEMBLEE GENERALE  
CONSTITUTIVE DE L'UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE  
ORTHOPHONISTES - ILE DE FRANCE du 3 mai 2011**

Le 3 mai, s'est réunie à 9 heures 30,

dans les locaux de l'URPS-Médecins IDF 12 rue Cabanis 75014 Paris

L'assemblée générale constitutive de l'association dénommée « Union Régionale des Professionnels de Santé Orthophonistes - Ile de France », ci-après dénommée URPS orthophonistes IDF .

**PREMIERE RESOLUTION :**

Après présentation par Madame LEWIK - DERAISON, du projet de statuts de l'URPS orthophonistes IDF, l'Assemblée Générale Constitutive décide de procéder à la création de l'association URPS Orthophonistes IDF et adopte ses statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

Après présentation par Madame VOGLER, du projet de règlement intérieur de l'URPS orthophonistes IDF, l'Assemblée Générale Constitutive adopte le règlement intérieur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION : LE BUREAU**

Conformément à l'article 11 du chapitre 2 des statuts, le premier Bureau est composé comme suit :

➤ La Présidente :

- Madame LEWIK-DERAISON Sylviane, de nationalité française, habitant au 11, rue du Haut Pavé 91150 Etampes et exerçant la profession d'orthophoniste libérale ;

➤ La Vice - Présidente :

- Madame MOEGLIN-HADELER Anne-Sophie , de nationalité française , habitant 3 rue de l'Arpajonnais 91160 Saulx-les-Chartreux et exerçant la profession d'orthophoniste libérale ;

➤ La Secrétaire :

- Madame VIGOUROUX Delphine habitant 28 avenue du 19 mars 1962 8370 Plaisir et exerçant la profession d'orthophoniste libérale ;

➤ La Secrétaire-adjointe :

- Madame Morgane LE GALLOUDEC, habitant 10 rue de Reims 75013 Paris et exerçant la profession d'orthophoniste libérale ;
- La Trésorière :
- Madame FRANCOIS-VIVES Marie-Anne, habitant 17 rue de la Somme 94230 Cachan et exerçant la profession d'orthophoniste libérale ;
- Le trésorier-adjoint :
- Monsieur LELOUP Gilles habitant 3bis rue Louise Michel 92300 Levallois-Perret et exerçant la profession d'orthophoniste libérale ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION** : Commission de contrôle des finances

Conformément à l'article 1 chapitre 5 du règlement intérieur la commission de contrôle des finances est composée de :

- Sylvie Arpin
- Martine Etard
- Anne Léon
- Françoise Vogler
  
- Elle sera présidée par : Isabelle d'Huy de Penanster

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION** :

L'Assemblée Générale Constitutive donne tous pouvoirs à la Présidente, ou toute personne désignée par elle, en vue de réaliser les formalités rendues nécessaires par l'adoption des précédentes résolutions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*

Fait à Paris

Le 3 Mai 2011

La présidente de séance

La Trésorière

Sylviane Lewik-Deraison

Marie-Anne François-Vives